

Paris, le 12 décembre 2008

Communiqué de presse

*L'Onema et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
organisent leurs collaborations dans les deux bassins*

Alain Pialat, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, et Patrick Lavarde, directeur général de l'Onema, office national de l'eau et des milieux aquatiques, ont signé une convention pour renforcer leur collaboration dans le domaine de la connaissance et de la gestion des milieux aquatiques. Cette convention porte sur les actions communes menées par l'agence et les services territoriaux de l'Onema sur des sujets spécifiques aux deux bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique publique de l'eau et de la complémentarité des compétences entre l'Onema et les agences de l'eau. Par ailleurs, les deux établissements conjuguent leurs moyens pour assurer conjointement le financement du plan d'investissement exceptionnel destiné à développer en Corse les infrastructures d'assainissement des eaux usées et la production d'eau brute destinée à l'eau potable.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et l'Onema poursuivent des objectifs communs pour la connaissance et la gestion durable des milieux aquatiques. Au niveau des bassins, leurs actions sont complémentaires pour la collecte, la valorisation et la diffusion des données, dans le cadre, notamment, du système national d'information sur l'eau (SIE) piloté par l'Onema. Ces données sont notamment utilisées pour définir et mettre en oeuvre des programmes de restauration des milieux aquatiques.

Par ailleurs, l'Onema et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, en accord avec l'État, ont convenu de conjuguer leurs moyens, pour assurer la solidarité financière vis à vis du bassin Corse et le financement de la mise en oeuvre du programme exceptionnel d'investissements (PEI) pour la Corse dans le domaine de l'assainissement et de l'eau brute destinée à l'eau potable. Un programme de 90 millions d'euros sera ainsi financé à 70 % par les deux institutions sur la période 2008-2013 dans ces domaines.

Ce programme exceptionnel d'investissements vise à compenser le déficit en équipements et services collectifs de la Corse en raison des handicaps naturels que constituent son relief et son insularité. Pour l'assainissement des eaux usées, les financements seront affectés en priorité aux opérations structurantes qui permettront à la Corse de remplir les obligations édictées par les directives européennes. Pour la production d'eau potable, les financements seront affectés aux opérations structurantes de stockage d'eaux brutes destinées à l'eau. Ces opérations feront l'objet d'une convention spécifique qui sera signée après la réunion du conseil d'administration de l'Onema le 16 décembre prochain.

A partir de 2009, en collaboration avec les services de l'Etat, les actions conjointes de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et des services territoriaux de l'Onema s'articuleront autour de six grandes priorités :

- **La restauration physique des cours d'eau.** L'Onema et l'Agence de l'eau produiront des données sur les caractéristiques physiques des bassins Rhône Méditerranée et Corse et définiront ensemble des stratégies de reconquête de l'état des milieux qui recourent à la restauration physique ;
- **La caractérisation des masses d'eau.** Les objectifs seront de réaliser les cartes de l'état actuel des masses d'eau, d'élaborer des argumentaires détaillés justifiant pourquoi certaines d'entre elles ne pourront atteindre le bon état en 2015. Des éléments de méthode pour caractériser les très petits cours d'eau devraient également être proposés ;
- **L'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau.** L'Onema et l'Agence de l'eau conjugueront leurs efforts pour réaliser le diagnostic et mettre en place des indicateurs du suivi de la continuité. Ils définiront ensemble les chantiers de restauration de cette trame bleue à entreprendre en priorité et contribueront à leur mise en œuvre ;
- **La conservation et la restauration des milieux remarquables.** Les objectifs sont d'identifier les réservoirs biologiques, de définir le réseau des secteurs d'intérêt patrimonial, d'identifier les zones d'alimentation, de croissance et de frayères des poissons ; enfin de mettre en place ou pérenniser un suivi des espèces patrimoniales les plus menacées (apron, écrevisses...) ;
- **La restauration du régime hydrologique pour un bon fonctionnement des cours d'eau.** Les deux établissements proposeront une démarche pour évaluer les valeurs des débits biologiques minimaux qu'il est indispensable de conserver dans les cours d'eau ; ils contribueront également à la réalisation des études de détermination des volumes maximum prélevables ;
- **La préservation et l'amélioration du fonctionnement écologique des plans d'eau.** Le bassin Rhône Méditerranée est particulièrement riche en plans d'eau. L'Onema et l'Agence de l'eau coopéreront notamment pour préciser les conditions de gestion durable de ces plans d'eau et de leur peuplement et pour améliorer la connaissance et le suivi des bassins versants lacustres.

Pour chacun des projets développés, l'Onema et l'Agence de l'eau associeront leurs compétences pour mobiliser et sensibiliser les partenaires.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
valerie.santini@eurmc.fr - 04 72 71 28 63

Onema
claire.rousseau@onema.fr - 33 (0)1 45 14 41 95